



Compte-rendu de la séance du 19 juillet 2018

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 19 juillet 2018 à 20h00 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Pierrick BARDEAU, Mme Monique FRIED, M. Jean-Michel CHARLOT, M. François CERCLAEYS, Mme Catherine BARDEAU, M. Claude CHAUVOT, Mme Françoise CHARLOT, M. Jean-Marc SEETEN, Mme Fabienne GOSSELIN, M. Olivier GOSSELIN, Mme Chrystelle CERCLAEYS, Mme Adeline COLLETTE, M. Lucien AYMONIN, Mme Sylvie FOROPON, Mme Bernadette SIMON, M. Dino GONCALVES et M. Thierry PESQUET.

Absents excusés : M. Philippe ODOT (Pouvoir donné à Mme Chrystelle CERCLAEYS), Mme Françoise GUILLERM (Pouvoir donné à Mme Monique FRIED),

Secrétaires de séance : Mme Catherine BARDEAU, Mme Monique FRIED.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2018 est adopté à la majorité des membres du Conseil Municipal, sous réserve de la modification signalée.

DELIBERATIONS

1. Délégation du Conseil Municipal au Maire de certaines de ses attributions

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de donner au Maire les délégations suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite de 2 500.00€ ;
3. De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires = capacité d'emprunt et par mesure exceptionnelle 100 000.00€ ;
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de :
 - 15 000.00€ en fonctionnement ;
 - 10 000.00€ en investissement.
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes en accord avec l'Adjoint aux Finances ;
7. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8. D'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;
9. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00€ ;
10. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
11. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
12. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, actions diverses et notamment celles dans le domaine des assurances ;
13. D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;
14. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2. **Fixation des indemnités des élus**

Monsieur le Maire explique que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des maires-délégués, est calculé dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints, à compter du 29 juin 2018, ainsi qu'il suit :

- **Maire** : 30,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- **Adjoints** : 19,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- **Maires délégués** : 19,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

3. **Composition des Commissions**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est Président de droit de l'ensemble des Commissions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de composer les Commissions ainsi qu'il suit :

<p><u>Appel d'offres :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Jean-Michel CHARLOT - Claude CHAUVOT - Monique FRIED - Olivier GOSELIN 	<p><u>Culture – Loisirs - Sport :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Claire HUGON - Françoise CHARLOT - Monique FRIED - Bernadette SIMON 	<p><u>Fêtes et Cérémonies :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Catherine BARDEAU - Christelle CERCLAEYS - François CERCLAEYS - Françoise CHARLOT - Jean-Michel CHARLOT - Adeline COLLETTE - Monique FRIED - Jean-Marc SEETEN - Bernadette SIMON
<p><u>Finances :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Catherine BARDEAU - Jean-Michel CHARLOT - Monique FRIED - Philippe ODOT 	<p><u>Logement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Catherine BARDEAU - François CERCLAEYS - Jean-Michel CHARLOT - Monique FRIED 	<p><u>Patrimoine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Catherine BARDEAU - François CERCLAEYS - Françoise CHARLOT - Françoise GUILLERM - Monique FRIED - Philippe ODOT

<p><u>Affaires Scolaires :</u> - Françoise CHARLOT - Adeline COLLETTE - Fabienne GOSELIN - Bernadette SIMON</p>	<p><u>Technique : voirie, bâtiments, travaux, assainissement, sécurité routière :</u> - Catherine BARDEAU - François CERCLAEYS - Jean-Michel CHARLOT - Claude CHAUVOT - Dino GONCALVES - Olivier GOSELIN - Thierry PESQUET - Jean-Marc SEETEN</p>	<p><u>Terres Agricoles Communales :</u> - Catherine BARDEAU - Claude CHAUVOT - Dino GONCALVES - Thierry PESQUET</p>
--	--	--

4. Election des membres du C.C.A.S

Monsieur le Maire rappelle que les 3 C.C.A.S ont fait l'objet d'une fusion et qu'il convient de procéder à l'élection des membres du C.C.A.S des Villages Associés, composé de 8 élus et 7 administrés. Monsieur le Maire propose que chaque élu soumette la candidature d'un administré pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'élire les membres suivants :

1. M. Pierrick BARDEAU, Président
2. Mme Catherine BARDEAU
3. Mme Chrystelle CERCLAEYS
4. M. François CERCLAEYS
5. Mme Françoise CHARLOT
6. M. Claude CHAUVOT
7. Mme Monique FRIED
8. Mme Françoise GUILLERM

5. Désignation des membres du Conseil Municipal siégeant au Comité de la Caisse des Ecoles

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de désigner les membres qui administreront le Comité de la Caisse des Ecoles ainsi qu'il suit :

1. M. Pierrick BARDEAU, Président
2. Mme Françoise CHARLOT
3. Mme Fabienne GOSELIN
4. Mme Monique FRIED
5. Mme Bernadette SIMON

6. Désignation des membres du Conseil Municipal représentant la commune dans les organismes de regroupement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de désigner les membres du Conseil Municipal représentant la commune dans les organismes de regroupement :

Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) :

Délégué : Jean-Marc SEETEN

Suppléant : Claude CHAUVOT

**Syndicat intercommunal à vocation unique de l'Oreuse
et de la Couée :**

Délégués : Pierrick BARDEAU
Claude CHAUVOT

Suppléants : Catherine BARDEAU
Olivier GOSSELIN

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) :

Délégués : Pierrick BARDEAU
François CERCLAEYS

Suppléants : Jean-Michel CHARLOT
Catherine BARDEAU

Fourrière du Sénonais :

Délégués : Catherine BARDEAU
Fabienne GOSSELIN

Suppléants : Bernadette SIMON
Françoise CHARLOT

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP Sens Nord Est) :

Délégués : Olivier GOSSELIN
Thierry PESQUET

Suppléants : Claude CHAUVOT
Pierrick BARDEAU

Comité National d'Action Social (CNAS) :

Elu : Monique FRIED

Agent : Martine ABRAHAM

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire propose de lever la séance à 21h13.

Fait à Thorigny sur Oreuse, le 23 juillet 2018

Affiché le 25 juillet 2018

Le Maire,
Pierrick BARDEAU

